

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(ARTICLE L.2121-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)**

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLABE se réunira

**JEUDI 16 JUIN 2022
A 19H30
SALLE ROGER DUBOZ A VILLABE**

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Information des décisions prises par délégation, au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 8 avril 2022
3. Modification du tableau des effectifs
4. RIFSEEP : Modulation du complément indemnitaire annuel
5. Décision modificative n°1
6. Attribution de subventions
7. Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022
8. Avis sur le projet data village paris essonne
9. Tarifs saison culturelle 2022-2023
10. Demande de fonds de concours en investissement
11. Mandat spécial

Questions orales.

Karl DIRAT
Maire de Villabé
Vice-président de la
C.A. Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

